



HAL
open science

Le budget militaire 1988 de la défense de la France

Jacques Fontanel

► **To cite this version:**

Jacques Fontanel. Le budget militaire 1988 de la défense de la France. Memento Défense-désarmement, 1988, GRIP, 1988. hal-02994975

HAL Id: hal-02994975

<https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-02994975v1>

Submitted on 25 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le budget militaire 1988 de la défense de la France

Jacques Fontanel

Memento Défense-Désarmement 1988,
GRIP, Bruxelles,
1988

Résumé : Le budget 1988 de la défense nationale de la France a trois caractéristiques. C'est d'abord un budget de reconduction générale des crédits accordés pour 1987. C'est ensuite, l'expression de choix qui répondent favorablement aux objectifs généraux définis par la dernière loi de programmation. Enfin, il favorise les dépenses en capital par rapport aux dépenses de fonctionnement. Quelques ambiguïtés concernant notamment les coûts unitaires des équipements et l'éparpillement des dépenses ont été mis en évidence. C'est un budget d'attente et d'incertitude, mis à l'épreuve par les accords éventuels de désarmement entre l'Union soviétique et les Etats-Unis.

Summary: France's 1988 national defence budget has three characteristics. Firstly, it is a budget for the general renewal of the credits granted for 1987. Secondly, it is the expression of choices that respond favourably to the general objectives defined by the last programming law. Finally, it favours capital expenditure over operating expenditure. Some ambiguities concerning in particular the unit costs of equipment and the dispersal of expenditure have been highlighted. It is a budget of waiting and uncertainty, put to the test by possible disarmament agreements between the Soviet Union and the United States.

Mots clés : Budget militaire de la France, Equipements militaires, programmation militaire

France's military budget, military equipment, military programming

Le budget proposé par le gouvernement français et adopté par le Parlement pour l'année 1988 a trois caractéristiques principales:

- 1) c'est un budget de reconduction générale des crédits de l'année précédente;
- 2) qui maintient les objectifs généraux fixés par la loi de programmation;
- 3) et donc qui favorise le développement des dépenses en capital par rapport aux dépenses de fonctionnement.

L'analyse du budget de la France, malgré la grande masse d'informations qui lui est consacrée notamment dans le cadre des débats parlementaires n'est pas toujours très claire. Il existe des chiffres officiels répondant à des critères juridiques ou administratifs précis, qui n'ont pourtant pas toujours une grande signification économique compte tenu des hypothèses de comptabilisation généralement retenues.

Les principales caractéristiques

Le budget de la défense de l'année 1988 est en progression de 3% en valeur courante par rapport à 1987, soit une augmentation prévisible, dans le meilleur des cas, de l'ordre de 0,5% en francs constants (avec une hypothèse d'augmentation générale des prix de l'ordre de 2,5% en 1987). En pourcentage du PIBm, la part consacrée à la défense devrait se maintenir aux alentours de 3,9%, ce qui marque après deux années d'exécution de la loi de programmation militaire, un effort certain pour satisfaire l'objectif de 4% que cette dernière s'est fixée. La priorité a été accordée à l'équipement militaire dont les dépenses progressent au rythme de 5,9% en crédits de paiement et de 3,8% en autorisations de programme.

Tableau 1 - Charges budgétaires militaires initiales (en milliards de FF)

Dépenses militaires	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
D.M. Capital	39,84	47,68	56,30	60,98	66,60	71,70	75,68	85,81	90,85
D.M. Ordinaires	48,76	56,76	66,55	72,29	75,50	78,50	82,67	83,39	83,43
D.M. Totales	88,60	104,44	122,85	133,27	142,10	150,20	158,35	169,20	174,28

La croissance soutenue des dépenses en capital impose des mesures d'économies rigoureuses sur les dépenses de fonctionnement, lesquelles n'ont pratiquement pas augmenté en francs courants et même diminué en francs constants. Il faut cependant tenir compte de transferts importants (notamment près de 360 millions de francs de crédits d'assistance militaire technique et de coopération militaire avec Djibouti ont été transféré du Ministère de la Défense vers les Ministères des Affaires Etrangères et de la Coopération). Il y a donc une augmentation de 0,6% en francs courants et une réduction réelle de 1,84% pour l'année des frais de fonctionnement du budget de la Défense. De 59,7% des crédits de la Défense en 1977, à 55,2% en 1981, à 52,4% en 1986 et à 47,9% en 1988, les dépenses de fonctionnement se rapprochent de la "règle magique" d'une proportion 47/53 en faveur des dépenses en capital, fixée par le Rapporteur de la programmation militaire. Il faut noter, en comparaison, que la République Fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne consacrent respectivement près de 52,7 et 54,5% de leurs crédits aux dépenses de fonctionnement.

Une étude rapide de la répartition des crédits entre les sections montre une grande stabilité des dépenses, même si la Gendarmerie et les Forces Terrestres ont vu leur part augmenter au détriment de l'Armée de l'Air. Il y a une stabilisation des dépenses de rémunération et charges sociales, malgré la déflation des effectifs militaires à partir de juillet 1988 (probablement 1.200 emplois d'active et 4.000 emplois civils, non compensés par l'effort entrepris en faveur de la Gendarmerie). Il y a en outre, un réel effort d'économie sur les dépenses de la vie courante, par un effort de productivité qui permet de dégager des crédits pour des actions prioritaires, notamment l'amélioration de l'activité opérationnelle des forces, la constitution d'un service central d'investigation criminelle de la gendarmerie et la revalorisation de diverses indemnités des personnels d'active.

En ce qui concerne les dépenses d'équipement, la loi de programmation de l'équipement militaire est largement respectée (Tableau n°2).

Tableau 2 - Comparaison des objectifs de la programmation et des crédits de paiements pour 1988 (en milliards de francs)

Sections	Programmation	Crédits de paiement
Commune	26,4	26,1
Air	23,2	22,9
Terre	22,4	22,1
Marine	20,6	20,4

Le nucléaire, l'espace et les études et développement sur les équipements classiques restent ou sont devenus prioritaires (Tableau n°3).

Il s'agit, pour le gouvernement de poursuivre la modernisation de la composante nucléaire, en améliorant les engins actuellement disponibles (refont M4 des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins SNLE, livraison de 16 Mirages 2000 N) en assurant le développement de la nouvelle génération de matériels (M5, HADES,

Tableau 3 - Répartition des dépenses d'équipement par grandes catégories

Dépenses	1987	1988	%
Forces nucléaires	27,8	30,5	+9,9
Espace	0,8	1,4	+80
Fabrications classiques	26,5	26,5	
Etudes et développements classiques	11,0	12,9	+18
Munitions	6,5	6,6	+1,6
Entretien des matériels	5,6	5,7	+1,4
Entretien des personnels	1,9	2,0	+7,1
Infrastructure	5,8	5,2	-11

SNLE de nouvelle génération) et d'accomplir un effort important en faveur des forces conventionnelles (17 livraisons de Mirage 2000, 6 commandes d'avions cargos, programme de détection aéroportée, développement de l'avion de combat tactique et 75 tanks AMX 30 B2, notamment). Ces chiffres sont intéressants, mais ils doivent être discutés à la lumière des hypothèses émises.

Les ambiguïtés du budget militaire

Il y a deux types d'ambiguïtés: celles qui portent sur les prix et celles qui concernent le caractère civil ou militaire de certaines dépenses.

1) *Des coûts unitaires contestés*

Il y a plusieurs problèmes liés au budget de la France, qui n'ont pas toujours trouvé de solutions satisfaisantes.

D'abord, la comptabilisation de la conscription est faite au prix coûtant pour le secteur de la Défense. Or, le prix économique d'un conscrit ne répond pas aux règles de l'offre et de la demande. Il est fixé unilatéralement par l'Etat et le service militaire est imposé aux conscrits. Dans ces conditions, le coût de l'appelé n'a pas la même nature que le salaire d'un engagé. Il est nécessaire, au moins pour les comparaisons internationales et intertemporelles, de tenir compte des caractéristiques et des évolutions des règles de fonctionnement de la conscription.

Ensuite, le coût réel des armes n'est pas toujours aisé à calculer avec précision. La formation des prix ne répond pratiquement jamais à celle qui prévaut dans une économie de marché. Dans ces conditions, il est difficile de savoir si une augmentation des dépenses militaires d'équipement répond à une amélioration significative des techniques de défense nationale ou si elle permet surtout aux entreprises d'améliorer leurs marges ou d'accroître leur effort de recherche-développement.

Enfin, le coût des armes dépend partiellement des économies d'échelle, bien que cette hypothèse soit parfois contestée. Ainsi, plus des armes obtiennent d'excellents résultats à l'exportation et plus, normalement, les coûts unitaires des matériels tendent à diminuer.

On pourrait aussi ajouter le caractère particulier des pensions militaires (à peu près

un cinquième des dépenses militaires totales), qui ne peuvent pas être véritablement considérées comme un instrument de défense mais qui sont étroitement associées au budget militaire.

2) Des dépenses militaires "éparpillées"

Les dépenses militaires ne sont pas toutes inscrites dans le budget de la Défense. Il y a d'ailleurs en France un réel souci de mettre en évidence des dépenses fonctionnelles (Tableau N°4). Les différences ne sont pas négligeables.

Tableau 4 - Budget fonctionnel sans pensions en % budget Etat

	Milliards FF	en % du budget Etat
1980	95,3	17,4
1981	111,5	17,5
1982	131,5	16,1
1983	141,5	15,7
1984	150,8	15,7
1985	159,5	15,7
1986	167,8	15,9
1987	177,8	16,1

Ces statistiques officielles retirent la Gendarmerie des dépenses militaires et ajoutent les services militaires accomplis par les ministères civils. L'exclusion de la Gendarmerie est très discutable.

De la même manière, les dépenses de Recherche - Développement sont difficiles à imputer (Tableau n°5).

Ces informations ne sont pas toujours significatives, car il existe de nombreuses applications militaires aux programmes civils de l'espace, des télécommunications,

Tableau 5 - La recherche-développement financée par l'Etat en 1988 (en milliards de FF)

Types de dépenses	1987	1988
Ministère recherche et enseignement supérieur		
- section recherche	20,92	21,34
- section enseignement supérieur	8,66	9,22
ANVAR	0,58	0,80
CEE	1,06	1,35
Programmes aéronautiques civils	3,31	4,41
Filière électronique	2,18	2,31
Centre National Etudes Spatiales	4,38	4,76
Recherche en télécommunications	4,17	4,58
CEA (Nucléaire), budget industrie	3,85	3,89
Divers	3,40	3,88
R-D Ministère de la Défense	25,00	29,15
Total	77,51	85,69

du nucléaire ou même dans la recherche financée par le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur.

On peut constater que l'étude des budgets militaires ne recouvre pas intégralement l'analyse du budget militaire et il est probable qu'une bonne information devrait impliquer l'existence de plusieurs agrégats significatifs comparables au niveau international.

Le budget militaire de la France est un budget d'attente et d'incertitude. Il n'engage pas vraiment le long terme et il suppose l'hypothèse implicite du statu quo des forces militaires: il ne fait aucun véritable pari, sinon celui de la Recherche-Développement dont le niveau et le taux de croissance sont très significatifs d'une volonté d'édifier une armée capitaliste très moderne, capable de rivaliser en matière d'équipement avec les deux grandes puissances, et ce, en contradiction apparente avec le maintien de la conscription. C'est sur ce point sensible que se heurte la rationalité de la défense de la France, ballotée entre l'exigence politique d'une défense démocratique, concernant l'ensemble des Français et la cohérence de la politique de dissuasion nucléaire, malgré son fonctionnement à la fois discrétionnaire et centralisateur. L'avenir de la dissuasion n'est pas encore scellé. Il sera rapidement mis à l'épreuve par les accords de désarmement entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

Bibliographie

Assemblée Nationale (1988), *Loi de Finances pour 1988*, Commission de la défense nationale et des forces armées. Assemblée Nationale, Paris.

Fontanel, J.(1980). Le concept de dépenses militaires. *Revue Défense Nationale*, (7)

Fontanel, J. (1982), Les comparaisons des dépenses militaires, *Arès, Défense et Sécurité*, novembre.

Fontanel, J., Smith, R. (1985), L'effort économique de Défense, *Arès, Défense et Sécurité*, n° Spécial.

Fontanel, J., Paul, M. (1987), La programmation militaire de la France, *Arès, Défense et Sécurité*, Grenoble, Lyon.

Sénat(1988), Budget 1988, Commission des affaires étrangères, de la défense et des armées, X. de Villepin, Sénat, Paris.

Smith, Ron, Anthony Humm, and Jacques Fontanel. "Capital labour substitution in defence provision." *Defence Security and Development* (1987):

Vincent, G. (1988), Défense en France- Budget Défense 1988, gestion dynamique et ferme volonté d'atteindre les objectifs de la loi de programmation, *Revue de Défense Nationale* n° 483 ? Janvier.

United Nations (1985), *Report of the Secretary-General : Reduction of Military Budgets- Construction of military price indexes and purchasing-power parities for comparison of Military Expenditures*, A/40/421.,